

Cfdt SF3C Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives 94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41 Courriel: <u>94@cfdtsf3c.org</u> Web: cfdtsf3c.org

Facteur d'avenir RUNGIS PPDC

La CFDT pose ses exigences

Une première audience a eu lieu avec le Directeur du Centre le 15 octobre 2008 dans le cadre du projet facteur d'avenir. La CFDT a rappelé en préalable que nous étions dans une recherche d'accord afin d'obtenir pour le personnel de la distribution ménage un scénario intégrant des repos de cycle accolés au week-end dont la samedi.

Pour autant, la CFDT a des exigences pour les agents que la Direction doit satisfaire.

Scénario :

La CFDT respectera le choix exprimé lors du vote du 20 octobre 2008 et signera l'accord de cycle afin de déroger à la loi et d'obtenir des repos de cycle pour tous les facteurs y compris les agents rouleurs. L'accord devra être au minimum de 18 mois.

• Démarrage de facteur d'avenir :

La CFDT a rappelé son opposition à un démarrage de la réorganisation le 16 décembre 2008. La Direction refuse de négocier cette date. La CFDT a pour l'instant obtenu un report de la mise en œuvre de la sécabilité au 15 janvier. Nous maintenons notre exigence d'un report de la mise en œuvre ainsi que de la sécabilité à début février 2009.

CHM (casiers verticaux)

La CFDT demande une compensation de 48 mn par jour sur 3 mois (productivité réalisée) pour les titulaires des 7 QL concernés ainsi que pour tous les rouleurs, facteurs d'équipe et facteurs qualité devant intervenir ponctuellement sur ces quartiers.

Compensation DHMO

La CFDT demande que tous les quartiers ayant une DHT supérieure à la DHMO soit compensés des dépassements.

Le Directeur accepte le principe à la date du diagnostic soit décembre 2007.

Promotions

La CFDT demande l'application du dispositif promotionnel facteur d'avenir mais aussi du texte de la CDSP sur le volet promotionnel dans les PPDC.

Ainsi la CFDT demande le passage en 1.3 pour tous les agents ayant plus de deux ans d'ancienneté, tous les collecteurs, tous les agents des cedex, l'ACT et la cabine.

Nous demandons la création d'un poste en classe 2 pour le carré Pro et des postes en 2.2 et 2.3 pour les facteurs qualité, facteur de secteur et les GCC ainsi que des postes d'encadrants en 3.2.

La CFDT maintient aussi sa demande d'un volant de remplacement conséquent pour faire face aux différentes absences

La satisfaction des revendications sera déterminante dans l'engagement de la CFDT